Conservateurs des bibliothèques, nous sommes…

Très motivés

Pourtant nos compétences et notre engagement ne sont pas toujours reconnus. Alors que nos profils sont très divers, les promotions sont trop souvent réservées aux encadrants. Après la réforme de la catégorie B et de la catégorie C, la création d'un seul corps en catégorie A, regroupant les actuels corps de bibliothécaires, de conservateurs et de conservateurs généraux en un corps unique à trois grades, s'impose pour offrir à tous des carrières attractives.

Quant au montant des primes, il est inchangé depuis 14 ans. À nos demandes de revalorisation et de mise en œuvre d'un dispositif indemnitaire juste et transparent, l'administration a répondu *« PFR »,* puis *« IFSE »*. Mais les inégalités entre les établissements et les modulations arbitraires en fonction des résultats et du *« mérite »* demeurent.

Attachés au droit à la mobilité

Nous désapprouvons le choix du ministère qui persiste dans sa décision de supprimer le second mouvement annuel et de pourvoir les postes vacants de direction et d'encadrement par la Bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP), en court-circuitant la CAPN. La gestion des personnels *« au fil de l'eau »* ne garantit ni la transparence ni l'égalité d'accès à l'information, alors que notre droit à la mutation est déjà menacé par l'application des plafonds d'emplois à la Culture ainsi que par la suppression de la formation initiale commune des conservateurs d'État et territoriaux qui favorisait la mobilité entre les deux fonctions publiques.

Mais nous sommes toujours plus contraints de gérer les restrictions de budget, la pénurie de personnels qualifiés, les extensions d'horaires d'ouverture à moyens humains constants… C'est impossible. Pour offrir aux usagers les meilleurs outils des technologies de l'information et de la documentation, valoriser les collections imprimées et numériques, nous avons besoin de moyens budgétaires et humains à la hauteur des enjeux. La formation constante des personnels est essentielle. Nous avons besoin d'équipes formées et stables. Les agents contractuels doivent être pérennisés.

Le SNASUB-FSU revendique :

- **le dégel du point d'indice,** sa revalorisation et sa réindexation sur les prix ;
- **la refonte de l'ensemble de la grille indiciaire de la fonction publique**, débutant pour les catégories C à 1700 € net par mois et l'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire ;
- **la création d'un corps unique d'encadrement scientifique en A à trois grades** ;
- **l'attribution de postes et de budgets** à la hauteur des besoins ;
- **l'égalité de traitement entre tous les conservateurs**, qu'ils exercent à la Culture, à l'Enseignement supérieur ou dans les collectivités territoriales ;
- le maintien **dans les Bibliothèques municipales classées** de personnels scientifiques d'État et **la transparence sur les plafonds d'emplois** ministériels ;
- **une gestion transparente des carrières** fondée sur des barèmes pour les promotions, les mutations et l'accès aux postes de direction ;
- **le maintien de la gestion nationale et du caractère interministériel** de la filière bibliothèques et le rétablissement du second mouvement annuel pour les conservateurs et les conservateurs généraux, tel que cela se pratique pour les personnels scientifiques du patrimoine.

Le SNASUB-FSU porte haut et fort **la voix des personnels,** les soutient dans les CAP et défend leurs revendications.

VOTEZ ET FAITES VOTER

POUR LES CANDIDAT-E-S DU **SNASUB-FSU**